

FICHE d'INSCRIPTION et de FINANCEMENT

-Classe découverte, NATURE, SPORT et VOLCAN -

La Bourboule, Puy de Dôme, Auvergne

(à retourner à l'école pour le lundi 13 septembre au plus tard)

INSCRIPTION

Madame et/ou Monsieur.....responsable(s)
de.....élève en CM en 2021-2022 inscrivent leur enfant
à la CLASSE DECOUVERTE 2021 à la Bourboule organisée par l'Ecole Sainte
Famille de CLISSON du lundi 4 octobre au vendredi 8 octobre 2021.

Financement

MERCI DE COCHER VOTRE CHOIX

280 €

Choix 1 par chèque

1 fois : 1 chèque de 280 € (encaissé octobre 2021)

Ordre chèque : OGECLISSON

Choix 2 par prélèvement

Par prélèvement avec la scolarité de octobre 2021 à juillet 2022. (280 € sur 10 mois)

Montant de 28€ par mois sur 10 mois.

Informations : Les chèques vacances sont acceptés.

**Cette feuille avec vos choix sera de retour à l'école
pour le lundi 13 septembre 2021.**

A remettre dans une enveloppe avec le nom et prénom de l'enfant

Si vous optez pour le paiement en chèque merci de l'insérer dans l'enveloppe directement.

Madame, Monsieur,

Nous avons défini les modalités de règlement du séjour et nous tenons à vous informer d'un certain nombre de possibilités d'aides qui existent.

1. LES AIDES AUXQUELLES VOUS POUVEZ PRETENDRE

a) Le Centre d'Accueil accepte **les chèques vacances** pour le règlement des frais d'hébergement et d'animation.

b) Il y a des **Comités d'Entreprises** qui accordent des aides pour les classes transplantées. C'est à vous de vous renseigner et de faire les démarches éventuelles.

c) Pour certains employés, l'administration par l'intermédiaire de son **service social** accorde des aides pour ce type de séjour.

NB : Dans ces 3 cas, l'interlocuteur est votre employeur ou votre comité d'entreprise.

d) **La Caisse d'Allocations Familiales** a supprimé toutes les aides qui existaient par le passé.

e) **La Mutualité Sociale Agricole**, sous certaines conditions, peut octroyer une indemnité journalière à ses adhérents. Renseignez-vous auprès de votre caisse qui vous donnera les démarches à suivre.

f) **Le CCAS de la commune** (Centre Communal d'Action Sociale) est à l'écoute des familles et peut leur venir en aide si elles se manifestent auprès de la mairie. Après étude du dossier, l'aide éventuellement octroyée serait versée directement à la famille et non à l'école.

NB : L'école fournira une attestation de séjour si vous en avez besoin.

IMPORTANT

- Les familles qui le souhaitent pourront librement verser un montant supérieur aux 280 € demandés. Ces quelques euros supplémentaires alimenteront une caisse de solidarité pour les familles ayant des difficultés pour verser la somme demandée par enfant.

- Pour toute autre demande de financement, prendre rendez-vous avec le directeur qui étudiera avec vous une solution en toute confidentialité. En effet nous souhaitons que tous les enfants vivent ce projet de « classe découverte ».

- Il est utile de préciser que la subvention municipale versée au titre de sa participation annuelle en matière scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 est octroyée pour les seuls élèves résidant à Clisson.